

COMPTE-RENDU DE REUNION

Affaire	PLU de Draguignan		
Objet	Réunion publique – Présentation du diagnostic à la population		
Date/Lieu	Draguignan, le 29 avril 2015	Rédacteur	Marion THOMAS
Participants	<p><u>Commune de Draguignan :</u> M. STRAMBIO, Maire de Draguignan Mme FRANGIN, Adjointe à l'urbanisme, Monsieur DEMULE, Directeur de l'urbanisme, Madame SARTINI, Service de l'urbanisme, Mme AUTIERO, Chargée de mission PLU, Service de l'urbanisme, Membres du Conseil Municipal,</p> <p><u>Groupement/Bureaux d'études :</u> Mme ESTELLON, Co-gérante Agence ES-PACE Mlle THOMAS, Chargée d'études Agence ES-PACE M. BUQUET, Directeur CEREG Territoires M. BARALLE, EURECA M^e CAMPOLO, LLC Avocats et Associés.</p>		
Nb de pages	4		
Diffusion	Participants	Date	30.04.2015

Ordre du jour de la réunion : Réunion publique – Présentation du diagnostic et des enjeux communaux à la population dracénoise.

Personnes présentes : environ 220 à 250 personnes.

Début de la séance : 18h30 ; Fin de la séance : 19h30.

M. Le Maire introduit la séance. Il rappelle que le POS, établi en 1989, est toujours le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal ainsi que la nécessité de mettre en place un document adapté, répondant aux besoins de la population.

Il précise ensuite que le PLU en est actuellement à la phase de diagnostic et qu'il est élaboré en parallèle à l'élaboration du SCoT par la CAD.

Mme Francin présente ensuite la démarche PLU qui se déroulera en 3 étapes majeures :

1. Le diagnostic correspondant à un état des lieux du territoire,
2. Le PADD : exprimant le projet de ville pour la commune et ses habitants,
3. Le zonage/règlement : outil de mise en œuvre du projet de ville.

Elle précise ensuite l'objet de la réunion de concertation : présenter le diagnostic à la population et recueillir son avis et ses observations en vue de l'établissement du projet de ville.

La parole est ensuite laissée aux différents membres du groupement accompagnant la commune dans l'élaboration du projet de PLU :

- Agence ES-PACE, représentée par Mmes Estellon et Thomas : mandataire du groupement, en charge des thématiques urbanisme et aménagement,
- CEREG Territoires représenté par M. Buquet : en charge de l'ensemble des thématiques environnementales et de l'évaluation environnementale du PLU,
- EURECA représenté par M. Baralle : spécialiste des transports et déplacements,
- LLC Avocats et Associés représenté par M^e Campolo : Cabinet d'avocats spécialisé dans le droit de l'urbanisme assurant la sécurité juridique du document.

Mlle Thomas, Agence ES-PACE, présente ensuite en synthèse le diagnostic et les grands enjeux communaux.

Principales questions formulées par la population :

Les zones NB sont-elles amenées à disparaître dans le PLU ? Comment seront-elles reclassées ?

⇒ La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) de 2000 supprime les zones NB dans les PLU. Selon leur desserte en équipements (voirie, réseaux d'eau potable et d'assainissement) ainsi que leurs caractéristiques urbaines et/ou paysagères, d'une part, et les capacités foncières nécessaires pour répondre aux objectifs de croissance fixés dans le PLU, ces zones NB seront reclassées en zones naturelles, agricoles ou urbaines.

Elles continuent néanmoins d'exister dans le POS en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.

Le reclassement de ces différentes zones sera étudié de manière précise lors de la phase zonage/règlement.

Comment est estimé le nombre de logements nécessaires par rapport à la population projetée dans le scénario de croissance du PLU ? quel ratio habitants/logements ?

⇒ Sur la base des données INSEE disponibles, un nombre moyen de personnes par ménage est pris en compte dans l'analyse des besoins en logements. Pour la commune de Draguignan, il s'élève à 2,2 personnes/logements.

En matière d'accessibilité, quels projets sont prévus ?

⇒ Le diagnostic met aujourd'hui en évidence les principales problématiques liées aux déplacements aujourd'hui sur la commune ; ces problématiques étant notamment accentuées par le phénomène d'étalement urbain toujours plus marqué. La mobilité des dracénois est essentiellement automobile.

C'est sur ces différents constats mis en avant dans le diagnostic qu'une réflexion sur

l'amélioration de l'usage des différents modes de déplacements ainsi que sur les aménagements à prévoir sera engagée dans les phases ultérieures du PLU.

Cette problématique des déplacements est à réfléchir à la fois à l'échelle communale mais également intercommunale.

M. Le Maire rappelle ensuite que la problématique de « l'enclavement » de Draguignan sera prise en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme afin de proposer des éléments de réponse (aménagement des entrées de ville, confortement du réseau de transports en commun en lien avec la CAD, etc.).

Enfin, d'un point de vue environnemental, la problématique des déplacements peut également avoir des répercussions sur les nuisances sonores et la qualité de l'air. Une attention particulière sera portée sur ces questions afin que le projet de PLU n'ait pas d'impact sur ces thématiques.

La commune de Draguignan compte de nombreux sites patrimoniaux. Quels aménagements sont prévus dans le PLU afin de les mettre en valeur et d'y attirer les dracénois et la population de transit ?

⇒ Le patrimoine dracénois est en effet un enjeu important pour la commune. Les différents aménagements prévus seront mis en avant dans les phases ultérieures du PLU.

Quel rôle le Conseil Départemental et la CAD joue-t-il au niveau des infrastructures de déplacements ?

⇒ Les déplacements constituent une problématique communale qui sera traitée dans le PLU, selon les besoins de la population dracénoise. Les différents projets du Conseil Départemental et de la CAD seront pris en compte et traités dans les phases ultérieures du PLU.

Comment répondre à la demande en emplois liée notamment à la croissance démographique projetée dans le PLU ainsi qu'au développement des zones d'activités envisagé alors que celles-ci sont directement concernées par le risque inondation ?

⇒ Les travaux de mise en sécurité de la Nartuby devraient prochainement être engagés afin d'offrir des possibilités de développement aux zones d'activités ; des secteurs possibles d'implantation pour de nouvelles activités sont à rechercher.

Par ailleurs, la commune rappelle qu'elle vient d'adopter son Schéma Directeur des Eaux Pluviales proposant des aménagements répondant à cette problématique « inondation ». L'objectif de ce document est de faire baisser le niveau de risque et ainsi dégager des potentialités dans la ZA. En outre, dès aujourd'hui, et malgré le risque avéré, des solutions ponctuelles sont d'ores et déjà trouvées dans ces zones d'activités.

Quel est le calendrier prévisionnel du PLU ?

⇒ La commune a mis en place sur son site internet une page spécifiquement dédiée au PLU où figure notamment une échelle « en temps réel » de progression de la procédure. La population est donc invitée à consulter régulièrement cette page internet.

Quelles solutions sont envisagées dans le PLU pour répondre aux problématiques de sécurisation des routes telles que la route de Châteaudouble et de la route de Grasse ?

⇒ La sécurisation des voies est une problématique d'aménagement communal à régler au niveau des différents quartiers. En outre, la fermeture de la route de Châteaudouble suite aux inondations ne relève pas des compétences de la commune de Draguignan.

En conclusion, il est rappelé les prochaines phases d'élaboration du PLU :

- Le PADD présentant les grandes orientations communales : il sera présenté à la population avant la fin de l'année 2015.
- La Municipalité projette une approbation du PLU au plus tard en mars 2017 (date limite imposée par la Loi ALUR).

M. Le Maire clôture la réunion et invite la population à venir formuler leurs observations sur le registre de concertation mis à la disposition du public au Service urbanisme.

Toute observation au présent compte-rendu

devra être notifiée dans les huit jours par écrit

***Les remarques sont à adresser à Marion THOMAS
ES-PACE urbanisme et architecture
27 boulevard Joseph Garnier 06000 NICE
e-mail : marion.thomas@es-pace.fr***